
Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2018

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Estimation de la demande de cannabis

1. Introduction

Le 21 juin 2018, le Parlement a approuvé la loi (projet de loi C-45, *Loi sur le cannabis*) autorisant l'achat et la consommation de certains produits du cannabis à des fins non médicales par les adultes. (Ces produits sont légaux à des fins médicales depuis plusieurs années.) Cette nouvelle loi entrera en vigueur le 17 octobre 2018. Santé Canada assure une réglementation stricte de la production de cannabis. À la fin du mois d'août, il existait 115 producteurs autorisés pouvant vendre du cannabis à des grossistes et à des détaillants autorisés à l'échelle provinciale qui, à leur tour, vendront du cannabis au grand public. Chaque province met en place son propre régime réglementé de vente au détail, certaines limitant les ventes à des établissements réglementés par le gouvernement et d'autres autorisant également le secteur privé à entrer sur ce nouveau marché de détail. La *Loi sur le cannabis* permet, en outre, les achats en ligne auprès de producteurs et de détaillants autorisés, ainsi que la culture du cannabis à des fins personnelles (allant jusqu'à quatre plants), selon la province ou le territoire.

Le volume de la demande de cannabis après que la substance à des fins non médicales deviendra disponible fait l'objet de spéculations. Statistique Canada a diffusé des estimations des dépenses de consommation des ménages au cours des dernières décennies, fondées principalement sur des données sur la consommation autodéclarées¹, alors que cette demande porte principalement sur le cannabis illégal consommé à des fins non médicales. Dans quelle mesure le nouveau marché légal supplantera-t-il le marché illégal qui existe depuis longtemps et quel sera le volume de la nouvelle demande provenant de consommateurs, qui, en ce moment, ne consomment pas de produits illégaux?

Des réponses définitives à ces questions commenceront à être connues quelques semaines après l'ouverture des points de vente au détail de cannabis légal. Alors que certaines boutiques commenceront à vendre du cannabis en octobre, Statistique Canada prévoit commencer à diffuser des statistiques sur les ventes au détail mensuelles de ces boutiques en janvier 2019.

Dans l'intervalle, il est possible de prévoir l'éventuel volume de ces ventes; c'est l'objet du présent document. De tels renseignements peuvent être utiles aux producteurs, détaillants et organismes de réglementation fédéraux et provinciaux, alors qu'ils se préparent à vendre légalement du cannabis à des fins non médicales aux adultes.

Il est possible de répondre à certains des enjeux pertinents à l'aide de statistiques provenant de l'Enquête nationale sur le cannabis (ENC). Les résultats relatifs au premier trimestre de 2018 ont été diffusés le 18 avril, et ceux du deuxième trimestre, le 9 août. Dans le cadre de cette enquête, des questions sont posées sur les dépenses des Canadiens en produits du cannabis, qu'ils soient légaux ou non, ainsi que sur le comportement probable des Canadiens lorsque la consommation de cannabis sera légalisée à l'automne 2018. Dans le cadre de l'ENC, les Canadiens ayant mentionné avoir consommé du cannabis au cours des trois mois précédents devaient déclarer s'ils avaient l'intention ou non de consommer des produits légaux après le 17 octobre. De plus, les Canadiens ayant déclaré ne pas avoir consommé de cannabis au cours des trois mois précédents devaient déclarer s'ils commenceront ou non à en consommer. Dans ce document, un modèle simple de la demande de cannabis est présenté à l'aide de données provenant des résultats combinés du premier et du deuxième trimestre de l'ENC. Ce modèle sert à prévoir l'éventuelle demande de cannabis au quatrième trimestre de 2018.

2. Modèle de la demande potentielle de cannabis

Le modèle utilisé pour estimer la demande potentielle de cannabis au cours des trois derniers mois de 2018 est le produit de plusieurs facteurs.

Le premier facteur a trait à la population totale en âge d'acheter du cannabis, selon les lois fédérale et provinciales. Dans le présent document, ce nombre est désigné par D1 [voir l'équation (1) et le tableau 1]. L'âge d'admissibilité varie selon la province. En Alberta et au Québec, l'âge minimum est de 18 ans et dans les autres provinces et territoires, de 19 ans. Selon les statistiques démographiques diffusées par Statistique Canada, la population admissible totale au 17 octobre 2018 serait D1 = 29 892 021 personnes.

1. Rottermann, Michelle, et Ryan Macdonald. « [Analyse des tendances de la prévalence de consommation de cannabis au Canada, 1985 à 2015](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-003-x/2018002/article/54908-fra.htm) » (https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-003-x/2018002/article/54908-fra.htm), Rapports sur la santé, produit n° 82-003-X au catalogue de Statistique Canada, février 2018.

Le deuxième facteur du calcul est la part de la population consommant actuellement du cannabis, même si cette substance est actuellement illégale à des fins non médicales. Selon l'ENC, cette part est estimée à $D2 = 0,148$ (c'est-à-dire 14,8 % de la population cible de l'enquête).

Le troisième facteur est la part de la population consommant actuellement du cannabis illégal et prévoyant consommer du cannabis légal après le 17 octobre 2018. Selon l'ENC, cette part est estimée à $D3 = 0,492$.

Le quatrième facteur est la part de la population consommant actuellement du cannabis illégal et n'ayant pas encore décidé si elle consommera du cannabis légal après le 17 octobre 2018. Selon l'ENC, cette part est estimée à $D4 = 0,252$.

Le cinquième facteur est la part des personnes consommant actuellement du cannabis illégal n'ayant pas encore décidé si elles consomment du cannabis légal après le 17 octobre 2018, et qui décideront en définitive d'en consommer. La valeur de ce facteur, $D5$, est inconnue; elle est estimée à 0,500.

Le sixième facteur du calcul est la part de la population ne consommant actuellement pas de cannabis illégal, fondée sur les données déclarées relatives à la consommation au cours des trois mois précédents. Selon l'ENC, cette part est estimée à $D6 = 0,852$. Cela est égal à 1 moins $D2$.

Le septième facteur est la part de la population ayant déclaré ne pas avoir consommé de cannabis au cours des trois mois précédents et prévoyant l'essayer après le 17 octobre 2018. Selon l'ENC, cette part est estimée à $D7 = 0,059$.

Le huitième facteur est la part de la population ayant déclaré ne pas avoir consommé de cannabis au cours des trois mois précédents et n'ayant pas encore décidé si elle commencera à en consommer après le 17 octobre 2018. Selon l'ENC, cette part est estimée à $D8 = 0,094$.

Le neuvième facteur est la part des personnes ne consommant actuellement pas de cannabis illégal et n'ayant pas encore décidé si elles commenceront à consommer du cannabis après le 17 octobre 2018, et qui décideront en définitive d'essayer le cannabis. La valeur de ce facteur, $D9$, est inconnue; elle est estimée à 0,500.

Le dixième facteur du calcul est le montant moyen que les consommateurs de cannabis ont dépensé pour se procurer cette substance au cours des trois derniers mois. Dans le cadre de l'ENC, les personnes consommant actuellement du cannabis devaient déclarer le montant qu'elles avaient dépensé au cours des trois mois précédents; les réponses ont été classées en cinq catégories : 0 \$, de 1 \$ à 50 \$, de 51 \$ à 100 \$, de 101 \$ à 250 \$ et plus de 250 \$. La première catégorie représente les personnes qui ont consommé du cannabis en ayant obtenu ce produit auprès d'une autre personne, sans avoir acheté le produit elles-mêmes ou sans en avoir cultivé.

Dans le cadre de l'ENC, des estimations du montant moyen des dépenses dans chaque catégorie n'ont pas été calculées, mais des estimations des proportions des consommateurs de cannabis pour chaque catégorie ont été compilées. Aux fins de la présente analyse, on suppose que les montants moyens dépensés se situent à la valeur médiane des fourchettes : 0 \$, 25,50 \$, 75,50 \$ et 175,50 \$. Pour la dernière catégorie (plus de 250 \$), pour laquelle aucune valeur maximale n'existe, trois autres montants moyens de dépenses sont pris en compte : 600 \$, 700 \$ et 800 \$². Cette catégorie représente environ seulement un cinquième de tous les consommateurs de cannabis, mais ceux-ci consomment fréquemment du cannabis et dépensent des montants substantiels au cours d'un trimestre type. En rassemblant les cinq catégories en une moyenne pondérée, les autres estimations du montant moyen dépensé par un consommateur canadien de cannabis au cours de la période de trois mois sont $D10 = 177$ \$ ou 199 \$ ou 221 \$ (cas 1, 2 et 3 dans le tableau 1).

Enfin, les estimations de la demande du présent document correspondent au quatrième trimestre de 2018. Puisque la vente de cannabis devient légale le 17 octobre 2018, plutôt que le 1er octobre, cela représente un nombre de jours inférieur au nombre de jours d'une période normale de trois mois. Le onzième facteur est, par conséquent, $D11 = 0,848$, soit le nombre de jours entre le 17 octobre et le 31 décembre divisé par le nombre de jours entre le 1er octobre et le 31 octobre.

En combinant ces facteurs, le modèle prédit la demande potentielle de cannabis légal pour la période allant du 17 octobre 2018 au 31 décembre 2018, comme suit :

2. Au troisième trimestre de l'ENC, des catégories supplémentaires de dépenses seront ajoutées afin de mieux saisir les données sur les dépenses relatives aux valeurs plus élevées.

$$\text{Équation 1 : Demande potentielle de cannabis légal} = D1 \times \{D2 \times (D3 + D4 \times D5) + D6 \times (D7 + D8 \times D9)\} \times D10 \times D11$$

Pour évaluer les dépenses totales au quatrième trimestre, notamment les ventes de cannabis illégal et de cannabis légal, les dépenses estimées sur le marché illégal doivent être ajoutées à ces projections. Les dépenses en cannabis illégal sont estimées comme suit :

$$\text{Équation 2 : Demande potentielle de cannabis illégal} = D1 \times \{D2 \times (1 - D3 - D4 \times D5)\} \times D10 \times D11$$

Le tableau 1 présente les résultats selon les trois façons d'estimer les dépenses moyennes sur trois mois (D10), en supposant que la moitié des consommateurs actuels de cannabis illégal ayant déclaré qu'ils pourraient décider de consommer du cannabis légal commenceront à en consommer (D5) et que la moitié des non-consommateurs actuels de cannabis ayant déclaré qu'ils essaieront peut-être de consommer du cannabis légal décideront d'en consommer (D9). La demande de cannabis légal estimée pour le quatrième trimestre se situe entre 816 millions de dollars et 1 018 millions de dollars. Exprimées en taux annuels, en tenant compte du fait que la légalisation du cannabis aura lieu le 17 octobre et non le 1er octobre et en ne tenant pas compte de la saisonnalité (qui ne peut être calculée pour l'instant), les dépenses en cannabis légal au quatrième trimestre de 2018 se situeront entre 3 849 millions de dollars et 4 801 millions de dollars. Selon les projections, les dépenses en cannabis illégal au cours du trimestre se chiffreront entre 254 millions de dollars (1 198 millions de dollars annualisés) et 317 millions de dollars (1 495 millions de dollars annualisés). De la même manière, la demande totale de cannabis au cours du quatrième trimestre s'établira entre 1 069 millions de dollars (5 047 millions de dollars annualisés) et 1 335 millions de dollars (6 297 millions de dollars annualisés).

Tableau 1
Estimation des dépenses en cannabis au quatrième trimestre de 2018

	Autres estimations		
	Cas 1 (D10=177 \$)	Cas 2 (D10=199 \$)	Cas 3 (D10=221 \$)
	nombre		
D1 - Population admissible le 17 octobre 2018	29 892 021	29 892 021	29 892 021
	pourcentage		
D2 - Personnes consommant actuellement du cannabis	14,8	14,8	14,8
D3 - Consommateurs actuels de cannabis illégal qui consommeront du cannabis légal	49,2	49,2	49,2
D4 - Consommateurs actuels de cannabis légal qui pourraient changer pour consommer du cannabis légal	25,2	25,2	25,2
D5 - Supposition : consommateurs actuels qui décideront définitivement de consommer du cannabis légal	50,0	50,0	50,0
D6 - Personnes ne consommant actuellement pas de cannabis	85,2	85,2	85,2
D7 - Non-consommateurs actuels qui achèteront du cannabis légal	5,9	5,9	5,9
D8 - Non-consommateurs actuels qui pourraient acheter du cannabis légal	9,4	9,4	9,4
D9 - Supposition : nouveaux consommateurs qui pourraient peut-être décider d'acheter du cannabis légal	50,0	50,0	50,0
D11 - Part du quatrième trimestre de 2018	84,8	84,8	84,8
	nombre		
Consommateurs projetés de cannabis légal	5 433 652	5 433 652	5 433 652
Consommateurs projetés de cannabis illégal	1 689 975	1 689 975	1 689 975
Total des consommateurs projetés de cannabis	7 123 627	7 123 627	7 123 627
	millions de dollars		
Dépenses projetées en cannabis légal	816	917	1 018
Dépenses projetées (annualisées) en cannabis légal	3 849	4 325	4 801
Dépenses projetées en cannabis illégal	254	285	317
Dépenses projetées (annualisées) en cannabis illégal	1 198	1 344	1 495
Total de dépenses projetées en cannabis	1 069	1 202	1 335
Total des dépenses projetées (annualisées) en cannabis	5 047	5 670	6 297

Source : Calculs de Statistique Canada fondés sur les statistiques du [Recensement de la population](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f1?Function=getSurvey&SDDS=3901) (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f1?Function=getSurvey&SDDS=3901) et de l'[Enquête nationale sur le cannabis](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f1?Function=getSurvey&SDDS=5262) (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f1?Function=getSurvey&SDDS=5262).

Le tableau 1 montre également les estimations du nombre projeté de consommateurs de cannabis au quatrième trimestre. Le nombre de consommateurs des produits du cannabis légal est estimé à 5,4 millions de personnes et le nombre de consommateurs des produits du cannabis illégal, à 1,7 million de personnes.

3. Autres limites du modèle

Les estimations de la demande potentielle sont présentées à la section 2. Dans le présent document, l'adéquation de l'offre des producteurs autorisés, provenant de la production actuelle ou de stocks, à répondre entièrement à cette demande n'est pas évaluée. Statistique Canada étudie en ce moment la question de la capacité d'approvisionnement séparément.

Les estimations supposent également que les consommateurs pourront acheter, auprès de détaillants autorisés, la quantité de cannabis qu'ils souhaitent se procurer. En se fondant largement sur des renseignements de rapports médiatiques, on s'attend à ce que toutes les provinces et tous les territoires seront prêts à vendre des produits du cannabis en ligne à compter du 17 octobre 2018. Cependant, la mesure selon laquelle les provinces et les territoires seront prêts à ouvrir des points de vente physiques autorisés au quatrième trimestre de 2018 varie considérablement. En Ontario, par exemple, aucune boutique ne vendra légalement du cannabis avant le 1^{er} avril 2019, alors que dans la plupart des autres provinces, il est prévu que certaines nouvelles boutiques seront prêtes à vendre du cannabis le 17 octobre 2018. Statistique Canada étudie également la question de l'accessibilité à la vente au détail séparément.

L'estimation de la population sur laquelle le modèle est fondé suppose que les achats soient uniquement effectués par des personnes en âge légal pour le faire, même s'il est probable que des personnes n'ayant pas l'âge requis continuent à acheter du cannabis auprès de sources illégales. La population cible de l'ENC est constituée de personnes de 15 ans et plus. En outre, il y aura une demande provenant de touristes non-résidents, facteur qui n'est pas tenu en compte dans ce calcul.

De plus, puisque les estimations présentées dans le document sont dérivées des données de l'ENC, elles sont fondées sur un échantillon et sur des données autodéclarées, et font l'objet d'une incertitude statistique. Pour de plus amples renseignements sur les sources de données de l'enquête et sa méthodologie, veuillez consulter le lien suivant : l'[Enquête nationale sur le cannabis](http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SD DS=5262) (http://www23.statcan.gc.ca/imdb/p2SV_f.pl?Function=getSurvey&SD DS=5262).

4. Conclusion

Le présent document expose un modèle simple de demande potentielle de cannabis fondé sur les statistiques de l'ENC. Ce modèle contient certaines incertitudes, la plus importante ayant trait aux achats trimestriels moyens, en dollars, des plus gros consommateurs de produits du cannabis. Trois scénarios sont présentés selon lesquels il est estimé que le montant de ces achats serait, respectivement, de 600 \$, 700 \$ et 800 \$ par trimestre.

Ces renseignements permettent d'estimer que 5,4 millions de personnes voudront se procurer du cannabis légal au quatrième trimestre de 2018 et que 1,7 million de personnes continueront d'acheter du cannabis illégal. Les dépenses relatives au cannabis légal au quatrième trimestre pourraient se chiffrer de 816 millions de dollars à 1 018 millions de dollars, tandis que le montant des achats de cannabis illégal pourrait être de 254 millions de dollars à 317 millions de dollars. Ces estimations tiennent compte du fait que les ventes de cannabis illégal représenteront environ 24 % du marché dans son ensemble.